

**FRANCE**  
27/04/07

**Réunion des Comités Permanents de la Convention d'Ottawa  
(Genève, 23-27 avril 2007)**

**UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION**

Messieurs les Co-Présidents,

1. Dix ans après la signature de la Convention d'Ottawa, l'universalisation de cet instrument reste très imparfaite et constitue, pour la France, une priorité au même titre que sa mise en œuvre.

Le ministre des Affaires étrangères français, M. Philippe Douste-Blazy, rappelait récemment, à l'occasion de la remise officielle du rapport annuel de la Commission nationale française pour l'élimination des mines antipersonnel, la CNEMA, que l'universalisation de la Convention d'Ottawa était l'un des trois grands axes de l'engagement de la France dans la lutte contre les mines antipersonnel, les deux autres axes étant constitués par la poursuite de l'action de déminage des soldats de la paix français - notamment dans les Balkans et au Liban – et par la poursuite de notre aide dans une perspective de solidarité avec les pays les plus démunis, en particulier en Afrique. Le Ministre ajoutait qu'il convenait d'intensifier les efforts d'universalisation durant cette année 2007 qui marque le dixième anniversaire de la Convention d'Ottawa.

La France se réjouit donc des deux nouvelles adhésions intervenues depuis la septième réunion des Etats parties et tient à féliciter l'Indonésie et le Monténégro pour leur décision. Il s'agit, notamment dans le cas de l'Indonésie, d'un signal politique important dont nous espérons qu'il sera entendu par d'autres pays de la région. Nous attendons d'autres progrès d'ici la 8<sup>ème</sup> réunion des Etats parties en Jordanie. Ma délégation tient, à cet égard, à féliciter le Canada pour les efforts qu'il déploie à la tête du groupe de contact sur l'universalisation pour promouvoir de tels progrès.

2. La France relève par ailleurs que de nombreux Etats mentionnent, dans leurs rapports sur la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention, non seulement les mines

antipersonnel, mais également les Restes Explosifs de Guerre et les Mines anti-véhicules qui, bien souvent, voisinent avec les mines antipersonnel dans les anciennes zones de combat. Or, s'il est clair que les programmes de dépollution ne peuvent ni ne doivent être sélectifs, il est frappant de constater que beaucoup de pays affectés par les Restes Explosifs de Guerre ne sont parties ni au Protocole II amendé de la Convention sur Certaines Armes Classiques, ni à son Protocole V, entré en vigueur en novembre dernier. Ma Délégation souhaite donc saisir l'occasion de cette réunion pour plaider aussi en faveur d'une universalisation rapide de ces deux Protocoles qui sont des instruments complémentaires à la Convention d'Ottawa. Nous saluons l'annonce faite par la délégation du Bénin qui a indiqué, hier après-midi, que le processus de ratification de ces deux Protocoles était en cours. Nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple.

3. Permettez-moi enfin d'aborder la question des Acteurs non Etatiques qui ne sont pas parties aux conventions internationales, mais auprès desquels les Etats parties à la Convention d'Ottawa se sont engagés, dans le Plan d'Action de Nairobi, à promouvoir les principes et les normes de la Convention. Il s'agit d'une action indispensable et délicate dans laquelle s'est notamment engagé l' « Appel de Genève ». Je tiens à redire ici l'intérêt que la France porte à la démarche équilibrée et discrète adoptée par cette organisation à laquelle mon pays fait confiance pour éviter les écueils et les risques inhérents à cette approche aussi novatrice que nécessaire.